

Pouvoir des drogues



Dans mon enfance, les drogues n'étaient pas très répandues, si l'on fait abstraction de la drogue populaire qu'est l'alcool qui a toujours été toléré par notre société. Durant mon adolescence, les choses ont déjà évolué avec le Flower Power à tout-va, tout en restant cachées. Quiconque se promène aujourd'hui à Zurich, à toute heure et en tout lieu, ou s'adonne à la pratique du ski ou du snowboard à Davos ou à la Lenzerheide, respire immanquablement le doux parfum de la marijuana. La Suisse est un pays qui est non seulement assez libéral avec les consommateurs de cannabis, mais accorde également une aide aux héroïnomanes, notamment en leur remettant des drogues sous le contrôle de l'Etat.

Mettre fin au fléau de la drogue

Ceux qui se souviennent encore de la Platzspitz à Zurich à la fin des années 1980 ou de Letten au début des années 1990 et qui ont pu mesurer la situation sur place savent qu'une gestion trop laxiste de la répression en matière de drogues peut déboucher sur des dérives incontrôlées. La sécurité de quartiers entiers était ébranlée par des dealers, des prostitués et des toxicomanes. L'héroïne n'a jamais été aussi bon marché qu'à cette époque et même la cocaïne ne coûtait qu'une fraction de ce que les enfants de la gare du Zoo devaient débourser pour s'en procurer. Entre-temps, on ne voit plus guère de toxicomanes déambuler dans les villes suisses. De petits attroupements se produisent tout au plus à proximité des centres de distribution de drogue. La politique de prévention et la distribution ciblée ont été un succès, ne serait-ce que pour le paysage urbain. Et la criminalité motivée par l'acquisition a pratiquement disparu dans la foulée.

Les consommateurs de cannabis attendent beaucoup du Conseil fédéral

Cette semaine, le Tagesanzeiger vient de titrer que les espoirs des consommateurs de cannabis suisses reposaient sur les épaules du favori du PLR au Conseil fédéral, Ignazio Cassis. Celui-ci a en effet concédé avoir déjà fumé du cannabis, raison pour laquelle le Tagesanzeiger estime qu'il pourrait bien légaliser le cannabis ou du moins le dépénaliser complètement s'il siégeait au Conseil fédéral. La deuxième solution est bonne, contrairement à la première. Une légalisation créerait une concurrence sur un marché lucratif qui devrait en principe avoir pour conséquence de fournir aux consommateurs des substances de moins en moins chères et de meilleure qualité. Rien ou pratiquement rien ne s'oppose en revanche à une dépénalisation, selon l'endroit où l'on positionne le curseur quantitatif. La problématique actuelle résulte du flou qui entoure les limites et de l'interprétation variable de la loi actuelle d'une ville ou d'un canton à l'autre.



Le prix des joints doit augmenter

Une chose est sûre, nous ne parviendrons pas à éliminer la drogue de notre société. Quant au marché mondial de la drogue, il progresse inexorablement et atteint déjà des proportions gigantesques. Des estimations sans doute plutôt prudentes tablent sur un chiffre d'affaires de la drogue bien supérieur à USD 300 milliards. De telles estimations se fondent souvent sur des extrapolations à partir de saisies ou du nombre d'affaires de drogues de la police ou de la justice. Le chiffre réel devrait être bien supérieur. On ne doit pas laisser ce marché dans l'illégalité, car dans ce cas les cartels encaissent les gains et les pertes causées par le fléau de la drogue sont imposées à la société. Si l'Etat régule en revanche le marché de la drogue, il peut utiliser les impôts payés par les consommateurs pour compenser les charges négatives. Il y aurait tout intérêt à fixer des impôts prohibitifs. Le but est en effet de dépénaliser la consommation de cannabis et non de la rendre attrayante. Il y aura toujours des addictions, car tout le monde n'est pas capable de vivre selon l'adage «seule la dose fait le poison». Et même si chaque toxicomane a peut-être un jour débuté sa carrière de drogué par un joint, nombreux sont aussi les gens qui s'en sont contentés. Il n'y a donc aucune raison d'interdire le cannabis. Mais il doit être coûteux, le prix permettant d'en assurer une consommation modérée.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

La prochaine édition de cette publication paraîtra le 9 août 2017.

Pouvoir des drogues

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.